



• AGRIBIO 84 •  
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •  
Les Agriculteurs des Bouches-du-Rhône



FORMATION  
AGRIBIO 84 - 13

---PROGRAMME ET  
INSCRIPTION---

N° AGRÉMENT CERTIPHYTO AGRIBIO 84  
PA01651

## IRRIGATION EN CULTURES MARAÎCHÈRES : CONCEPTION DE VOTRE RÉSEAU D'IRRIGATION (NIVEAU INITIATION) – EN COLLABORATION AVEC L'ADEAR



Une formation niveau confirmé est organisée par l'ADEAR84 (se renseigner auprès de Solène Ballet)  
**AVEC ISABELLE BOYER, ARDEPI (ASSOCIATION REGIONALE POUR LA MAITRISE DES IRRIGATIONS)**

**10 NOVEMBRE 2016 (9H - 17H)**

### OBJECTIF

**Mettre en place une stratégie de conduite de l'irrigation adaptée à l'exploitation et au contexte local : choisir les équipements d'un réseau d'irrigation, réaliser un diagnostic sur une exploitation maraîchère prenant en compte les caractéristiques pratiques de la situation géographique pour étudier l'installation du réseau**

### PROGRAMME

#### 9h à 13h00 : partie théorique en salle

- Présentation de l'ARDEPI
- Acquérir différentes notions agronomiques liées à l'irrigation : relations climat - sol – plante, définir les besoins en eau : ET Réf – ETM, définir la capacité de stockage du sol.
- Gérer le pilotage des arrosages : calcul du temps d'irrigation, notions d'irrigation en plein – irrigation localisée, stratégie d'irrigation : période de sensibilité - fractionnement, incidences des accidents d'irrigations, mesure d'humidité de sol : la tarière - la tensiométrie
- Déterminer le matériel nécessaire à la parcelle : présentation des grandes familles de matériels : Couverture intégrale, mini et micro-aspersion, goutte à goutte ; Matériel utilisé sous serre. Caractéristiques du matériel (débit, pression) : avantages et contraintes.
- Déterminer les éléments de conception d'un réseau individuel et de sa modernisation future : notion de débit, pression, les pertes de charges. Les canalisations : choix et dimensionnement. Filtration : les grandes familles de filtres. Choix de la finesse de filtration, choix du filtre. Les éléments de modernisation

#### 14 h00 à 17h00 : Visite/pratique sur la ferme maraîchère bio d'Anthony Le Nevez

- Etude pratique sur une exploitation maraîchère de la mise en place du réseau d'irrigation : le matériel et la conduite des irrigations.
- Différents tests de débit, de pression sur l'installation en place
- contrôle et entretien de l'installation : lecture et interprétation de l'état hydrique du sol à partir de tensiomètres

### INFOS PRATIQUES

**Intervenant** : Isabelle Boyer, conseillère irrigation pour l'ARDEPI

**Animation/logistique** : Conseillère filière maraîchage à Agribio 84-13.

**Lieu Salle de formation** : salle à Pelissanne à définir

**Lieu Ferme maraîchage** : Chez Anthony Le Nevez, 2221 chemin Salatier, 13330 Pelissanne

**Public** : Maraîchers bios ou en conversion du Vaucluse et Bouche du Rhône et départements limitrophes, en cours d'installation ou récemment installés (aucun pré-requis demandé).

**Repas du Midi (vers 13h00)** : En salle, repas tiré du sac (chacun amène un casse croute ou plat mis en commun).



• AGRIBIO 84 •  
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •  
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



FORMATION  
AGRIBIO 84 - 13

---PROGRAMME ET  
INSCRIPTION---

N° AGRÉMENT CERTIPHYTO AGRIBIO 84  
PA01651

## BULLETIN D'INSCRIPTION\*

Nom et Prénom: .....  
Raison sociale : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : ..... E-mail : .....  
Date de naissance (exigée par le VIVEA) : .....

Précisions sur votre statut :

Chef d'exploitation     Cotisant solidaire     Salarié agricole     Technicien, conseiller agricole     autre, précisez.....

Adhérent à une association du réseau Bio de PACA :                     NON                     OUI  
laquelle ?.....

### JE M'INSCRIS À LA FORMATION

#### Irrigation en cultures maraichères - Conception de votre réseau d'irrigation (niveau initiation)

##### Je suis éligible au VIVEA

Agriculteur, cotisant solidaire, porteurs de projets, la formation est prise en charge totalement ou partiellement, mais vous devez nous **joindre obligatoirement les originaux** :

- Pour les porteurs de projet **d'une attestation de démarche d'installation**
- Pour les nouveaux installés **d'une attestation d'affiliation MSA précisant la date d'installation**
- Joindre un chèque de réservation de 75€

##### Je ne suis pas éligible au VIVEA

Salariés, demandeurs d'emploi, .... vous pouvez être aidés par votre fond de formation (fafsea, opcalim, ...), pôle emploi,.... Le coût journalier est de 175 €. Nous pouvons vous faire un devis ou une facture sur demande.

- Joindre un chèque de réservation de 75 €

**L'inscription est indispensable.** Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription et du chèque de réservation.

JE JOINS UN CHÈQUE DE ..... € À L'ORDRE DE CIVAM BIO DU VAUCLUSE AVEC MON BULLETIN D'INSCRIPTION.

A RENVoyer À :

AGRIBIO VAUCLUSE - M.I.N.5 - 15 AVENUE PIERRE GRAND 84953 CAVAILLON CEDEX

#### Contact :

Oriane Mertz – Conseillère maraîchage - 06 95 96 16 62 - [conseillermaraichage13-84@bio-provence.org](mailto:conseillermaraichage13-84@bio-provence.org)





• AGRIBIO 84 •  
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •  
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



FORMATION  
AGRIBIO 84 - 13

---PROGRAMME ET  
INSCRIPTION---

N° AGRÉMENT CERTIPHYTO AGRIBIO 84  
PA01651

## \*CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION

### PENSEZ AU SERVICE DE REMPLACEMENT

Pour participer à des formations, vous pouvez bénéficier d'un service de remplacement à un coût minime, durant la formation elle-même ou dans les trois mois qui suivent. Contactez votre antenne locale :

- Vaucluse : 04 90 84 00 06
- Bouches-du-Rhône : 04 42 96 15 89

[www.servicederemplacement.fr](http://www.servicederemplacement.fr)

### LE CRÉDIT D'IMPÔT À LA FORMATION

#### QUI EST CONCERNÉ ?

Tout chef d'exploitation au régime du bénéficiaire réel, ainsi que ses associés. Il s'applique même aux non imposables.

#### COMMENT EST-IL CALCULÉ ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaires du SMIC dans la limite de 40h/an.

Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, la différence est remboursée par le fisc.

#### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

La déclaration se fait via le formulaire Cerfa N°12635\*01. La pièce justificative (en cas de contrôle) est la **facture de l'organisme de formation** ou en son absence (formation prise en charge en totalité par l'OPCA ou le FAF), l'attestation de stage précisant.

**PUBLIC :** Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarche d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point accueil installation.

**ASPECTS PRATIQUES :** Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques de la formation (dates, horaires, lieux, coût, intervenants et programme détaillé) sont communiqués aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.

**COÛT DES FORMATIONS :** La majorité des formations sont prises en charge pour les adhérents. Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisées sur le programme. Pour les non adhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée. Les conditions financières d'une formation pourront être changées en fonction de l'avis du comité VIVEA. Les repas et les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires.

**JE SOUHAITE PARTICIPER À UNE FORMATION :** Je prends connaissance des conditions générales de formation.

Je renvoie le bulletin d'inscription, un chèque de réservation ainsi que les documents demandés dans le bulletin. L'inscription est définitivement validée à réception de ces documents. Le chèque de réservation sera restitué au stagiaire à la fin de la formation.

**JE NE VEUX/PEUX PLUS PARTICIPER À LA FORMATION :** J'annule par écrit impérativement 7 jours avant le début de la formation. En cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure (absence de justificatif), Agribio 84-13 se réserve le droit d'encaisser le chèque de réservation dans son intégralité. *En effet, une annulation d'inscription peut remettre en cause le maintien d'une formation : pensez aux autres en ne vous y prenant pas au dernier moment.*

**SI AGRIBIO 84-13 ANNULE OU REPORTE LA FORMATION :** En effet, Agribio 84-13 se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation à une date ultérieure, notamment en cas d'un effectif insuffisant ou pour un refus d'une formation par VIVEA. Dans ce cas, je serai informé(e) et remboursé(e) dans les meilleurs délais.

**APRÈS LA FORMATION :** feuilles d'émargement, attestation, convention et facture acquittée peuvent être remises à la fin de la formation sur demande pour les formations payantes et pour bénéficier du service de remplacement et du crédit d'impôt.